

La CEDEAO se penche sur son Programme régional d'investissement agricole

Dakar a accueilli, le 15 et le 16 janvier, une rencontre portant sur la mise en œuvre du Programme régional d'investissement agricole (PRIA). Lancé en 2007 au Bénin, le PRIA s'inscrit dans le cadre de la politique agricole de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP) définie par les 15 pays de la CEDEAO¹. Six thématiques sont développées au sein de ce programme : l'amélioration de la gestion de l'eau, le développement durable des exploitations agricoles, la gestion améliorée des autres ressources naturelles, le développement des filières agricoles, la prévision et la gestion des crises alimentaires et autres catastrophes naturelles et le renforcement institutionnel. Les participants à la rencontre de Dakar se sont plus particulièrement intéressés au développement durable des exploitations agricoles en mettant l'accent sur l'amélioration et la restauration de la fertilité des sols.

Menée sous l'égide du CORAF (Conseil ouest et centre africain pour la recherche et le développement agricole), la rencontre a été l'occasion de rappeler que deux tiers des pays de la CEDEAO possèdent des sols pauvres. Face à cette situation, M. Paco Sérème, directeur exécutif du CORAF, a estimé qu'il était urgent « d'élaborer un programme d'investissement qui soit techniquement adapté, réaliste d'un point de vue institutionnel et bénéfique d'un point de vue environnemental ». La rencontre a permis d'élaborer les termes de référence et de choisir les consultants des études qui seront menées dans huit pays de la sous-région. Elles permettront d'établir des recommandations sur les actions à mener, concernant la fertilité des sols, au sein des pays de la CEDEAO. Parmi les participants, il semble que les représentants du ROPPA (Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest), du CILSS (Comité permanent inter-états de lutte contre la sécheresse dans le Sahel) et de l'ADRAO (Association pour le développement de la riziculture en Afrique) ont jugé limitatifs les critères retenus pour l'étude.

Lancement d'un projet de carte africaine de l'état des sols

Mardi 13 janvier, le Centre international d'agriculture tropicale (CIAT) a officiellement annoncé à Nairobi, au Kenya, le lancement du Service d'information des sols africains (ASIS). Ce projet a pour but d'établir, dans 42 pays du continent, une carte détaillée destinée à la surveillance de la santé des sols. Ce système numérique devrait permettre, d'ici 4 ans, d'avoir accès à des informations précises sur la composition en nutriments, le taux d'humidité et la toxicité dans l'ensemble des sites répertoriés. Pour parvenir à cet objectif, le CIAT agrégera à la fois des données recueillies par des équipes de terrain et les informations fournies par l'imagerie satellite. Selon les responsables du projet, le système d'information devrait améliorer le conseil agricole sur le continent africain en facilitant une intervention adaptée en matière de réhabilitation des sols. Cette initiative est financée à hauteur de 18 milliards de dollars par la fondation Bill et Melinda Gates et l'Alliance pour une révolution verte en Afrique (AGRA). « Ce projet bénéficiera aux familles paysannes africaines dans la mesure où il indiquera de quelle façon elles peuvent inverser la tendance en matière de fertilité des sols, un facteur majeur expliquant la croissance peu rapide de la productivité agricole régionale au cours des dernières décennies », selon Namanga Ngongi, président de l'AGRA.

Selon le CIAT, 500 millions d'hectares de terres agricoles sont aujourd'hui considérés comme dégradés en Afrique, générant un manque à gagner de près de 30 milliards d'euros par an. La surexploitation des sols est un facteur majeur de cette dégradation. Elle s'explique en partie par le manque d'accès des paysans africains aux engrais. A l'heure actuelle, 8 kg d'engrais sont utilisés en moyenne par hectare et par an en Afrique, contre 200 en Chine.

Le Cameroun signe un APE intérimaire avec l'Union Européenne

L'Union Européenne et le Cameroun ont signé, jeudi 15 janvier, un Accord de partenariat économique (APE) intérimaire. Cet accord commercial bilatéral, qui avait déjà été paraphé en décembre 2007, est le seul conclu entre l'Europe et un partenaire de la zone Afrique centrale (qui compte 10 membres). L'Union Européenne avait en effet négocié des APE par pays fin 2007, alors que les négociations initiales portaient sur des APE régionaux discutés avec six régions Afrique Caraïbes Pacifique (ACP). En paraphant un APE, le Cameroun a continué de bénéficier d'un accès privilégié au marché européen sur lequel il a des intérêts importants, en particulier en ce qui concerne l'exportation de bananes et d'aluminium. Il s'engage en contrepartie à démanteler 80% de ses lignes tarifaires en faveur des importations européennes dans les 15 prochaines années. Suite à cette signature, les responsables camerounais ont rappelé que leur ambition principale était d'évoluer vers un APE régional complet permettant, d'après eux, de renforcer l'intégration régionale en Afrique centrale. Peter Thompson, directeur développement et APE à la commission européenne, s'est félicité de cet accord en déclarant : « on est maintenant dans une situation stable. On a donc le temps de négocier avec le reste de l'Afrique centrale un accord régional complet qui couvre tous les sujets ».

¹ Communauté économique des états d'Afrique de l'Ouest